

L'INCLUSION

UN PILIER CHEZ NURSEA



PRÉAMBULE

Chez Nursea, l'inclusion est au cœur de nos valeurs.

Nous nous engageons à offrir à tous nos collaborateurs un environnement de travail respectueux, adapté aux besoins spécifiques de chacun, y compris ceux en situation de handicap.

Pourquoi cet engagement est-il essentiel ?

Parce que chaque membre de notre équipe contribue à notre succès collectif. Nous veillons à ce que chacun puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles, en offrant des postes de travail adaptés. Ce n'est pas seulement une question de conformité légale, c'est un véritable choix pour promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion.



SOMMAIRE

Le saviez-vous ?

2

La reconnaissance de la qualité
de travailleur handicapé

3

Liste des pathologies

4

Avantages professionnels

5

Les petits + chez Nursea

6

Annexe : avantages
administratifs et financiers selon
les cas

7



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 personne sur 6 vit avec un handicap

80% des handicaps sont invisibles. Un ou une de vos collègues est peut-être en situation de handicap sans que cela ne se voit !

1 personne sur 2 sera en situation de handicap au cours de sa vie, de manière temporaire ou durable



Chez Nursea, cet engagement pour l'inclusion est renforcé par l'expérience personnelle de notre fondatrice Fanny, qui vit elle-même avec un handicap invisible : elle est atteinte de surdité. Cette réalité inspire notre démarche d'ouverture, de compréhension et de soutien envers toutes les personnes concernées.



LA RQTH

RECONNAISSANCE DE QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Qu'est-ce que la RQTH ?

Une reconnaissance officielle **attribuée par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapée** (MDPH) pour certifier qu'une personne est en situation de handicap.

A quoi sert-elle ?

Elle facilite l'insertion et le maintien dans l'emploi en offrant des **aménagements de poste adaptés** et des **aides spécifiques**.

Elle permet à l'employeur de répondre à son **obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés** (OETH), en contribuant à atteindre le quota de 6 % d'employés en situation de handicap. Si l'entreprise ne respecte pas son obligation légale, elle s'expose à des sanctions financières sous forme de contributions à l'Agefiph. Ces fonds, versés en pénalité, ne pourront pas être investis dans d'autres actions utiles pour améliorer le bien-être des salariés ou développer des projets internes bénéfiques pour l'équipe

Confidentialité

La RQTH est confidentielle et partagée uniquement avec l'accord du salarié.



PATHOLOGIE PRISES EN COMPTE POUR L'OBTENTION DE LA RQTH

Maladie chronique :

maladie de Crohn, endométriose, sclérose en plaques, diabète, fibromyalgie

Maladies psychiques ou psychiatriques :

Bipolarité, schizophrénie, trouble de l'anxiété généralisée, dépression sévère, trouble obsessionnel compulsif (TOC)

Handicaps cognitifs et neurodéveloppementaux :

trouble dys, TDAH, autisme

Handicaps sensoriels :

trouble de l'audition (dont acouphène), trouble de la vision

Maladies respiratoires :

asthme sévère, BPCO, troubles musculosquelettiques et articulaires (hernie discale, arthrose, syndrome du canal carpien, boiterie, lombalgies chroniques

Autres troubles :

épilepsie, claustrophobie sévère, migraine chronique, mucoviscidose

AVANTAGES PROFESSIONNELS

GRÂCE À LA RQTH



Facilite l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, voire un reclassement en cas d'inaptitude

Peut bénéficier d'aménagement des horaires et d'aménagement du poste de travail selon les cas

En cas de licenciement, le préavis peut être doublé pour + de sécurité financière (limite de 3mois)

Droit à une bonification de 300 euros par an du CPF dans la limite d'un plafond annuel de 800 euros et d'un plafond total de 8 000 euros. L'abondement est automatiquement géré par l'entreprise si RQTH.



LES PETITS PLUS NURSEA

2 jours de congés payés supplémentaires

RDV médicaux ou simple besoin de repos en + ? Nous vous offrons la possibilité de vous absenter 2 jours supplémentaires. Ces congés sont obtenus dès que la RQTH est validée.

Possibilité de lever les astreintes pour les salariés terrain

Si vous estimatez qu'être d'astreinte est une charge dans le cadre de votre pathologie, nous vous laissons l'opportunité de nous le dire et ne plus vous mettre dans le roulement d'astreinte.

Aide à la création du dossier RQTH

Nous vous proposons un temps dédié avec votre RH afin de pouvoir compléter les informations, vous indiquer l'adresse de la MDPH et ainsi faciliter la création du dossier. Nous respecterons le niveau de confidentialité que vous souhaitez avoir vis-à-vis de nous.



AVANTAGES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS SELON LES CAS *

- ½ part fiscale (si taux minimum d'incapacité à 80%)
- Exonération de taxe foncière (taxe d'ordure ménagère due), si ayant droit de l'AAH, selon plafond de ressource (voir barème), article 1417-I du CGI.
- Retraite anticipée à taux plein si handicap reconnu ou si incapacité d'au moins 10% suite à une maladie professionnel ou accident de travail (accidents de trajet exclues).
- Allocation CAF : AAH, PCH (pour ceux qui sont parents) selon le taux minimum d'incapacité.
- Carte Mobilité Inclusion : possible si taux minimum d'incapacité à 80%. Cette carte permet d'obtenir des réductions pour les transport en communs, une priorité dans les files d'attentes, salle d'attente, parc d'attractions, etc.
- Prise en charge financière concernant la reprise de sport adapté, si ayant droit à l'AAH, à hauteur de 200€/an selon le quotient familial (dispositif D-pass ton handicap).

*Avantages externes à Nursea (sous réserve de modifications)

Pour des informations détaillées ou mises à jour, veuillez consulter ce lien :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth>

